

PRÉFET DE L'YONNE

signé

Julia CAPEL-DUNN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE DE L'ÉCONOMIE  
AGRICOLE

## LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

### ACCOMPAGNEMENTS TELEDECLARATION PAC 2018

La télédéclaration PAC 2018 sera ouverte le 1<sup>er</sup> avril et s'achèvera le 15 mai 2018. Les exploitants agricoles pourront télédéclarer leur dossier PAC 2018 sur le site internet TéléPAC [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) jusqu'au mardi 15 mai minuit dernier délai.

#### *Cinq réunions d'informations*

---

Afin de présenter les évolutions réglementaires 2018 et celles du logiciel TéléPAC, cinq demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées dans tout le département aux dates suivantes :

- **Vendredi 6 avril à Auxerre** - DDT - salle Cloutier - 3 rue Monge à 9h15 (accueil dès 9h00)
- **Mardi 17 avril à Avallon** - salle du Marché Couvert – Rue Georges Schiever à 14h00 (accueil dès 13h45)
- **Mercredi 18 avril à Saint Clément** - salle des Fêtes – Place de l'Église à 9h15 (accueil dès 9h00)
- **Jeudi 19 avril à Ancy-le-Franc** - salle polyvalente – Grande Rue à 9h15 (accueil dès 9h00)
- **Vendredi 20 avril à Toucy** - salle Polyvalente – Rue Paul Defrance à 14h00 (accueil dès 13h45).

#### *Deux numéros d'assistance*

---

Durant la période PAC, du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2018, la DDT de l'Yonne met également en place un numéro de téléphone « Spécial TéléPAC » : **03 86 48 42 48**  
Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers la personne habilitée à répondre aux questions des exploitants agricoles.

Un numéro vert national d'assistance téléphonique est également à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : **0800 221 371**